La référence de votre demande à présenter au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat est :

# YN6ZWQ

### **VOTRE IDENTITÉ**

Civilité: Monsieur

Nom de naissance : BAILLOT D'ETIVAUX
Prénom(s) : Nicolas Daniel Robert

Né(e) le : **16-01-1991** 

Adresse électronique : nbaillot.d@gmail.com

## **INSCRIT(E) SUR LA LISTE ÉLECTORALE**

Commune: Châlonvillars - 70

## IDENTITÉ DE L'ÉLECTEUR À QUI VOUS DONNEZ PROCURATION

Civilité: Madame

Nom de naissance : BAILLOT D'ETIVAUX
Prénom(s) : Alexine Marie Alice

Né(e) le : **04-07-2001** 

### TYPE D'ÉLECTION ET PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA PROCURATION

Type: La prochaine élection

Durée : L'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 - pour les deux tours du 10 avril 2022

et du 24 avril 2022

Pour être validée, cette demande doit s'accompagner d'une vérification de votre identité par l'autorité habilitée.

Pour ce faire, vous devez vous rendre en personne dans le commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou le consulat de votre choix avec la référence de votre demande de procuration (cf. ci-dessus) et une pièce d'identité française (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).

Votre mandataire n'a pas besoin d'être présent lors de cette vérification. Pour garantir la bonne prise en compte de votre procuration, il vous est recommandé d'effectuer cette démarche le plus tôt possible. Toute demande non validée dans les deux mois sera effacée. Passé ce délai, vous devrez la renouveler sur le site maprocuration.gouv.fr. Aucune information concernant votre demande ne sera transmise au mandataire que vous avez choisi. Il vous appartient de l'informer de votre démarche et de son résultat.